



Droit administratif et familial

Par **cocoon_old**, le **03/10/2007** à **16:45**

bonjour! nous habitons en france j'ai 3 enfants je ne travaille pas mon conjoint lui a une entreprise en espagne qui ne marche pas très fort.
et la c.a.f nous ont tous supprimée.Par la suite la caf nous envoie un papier tous les trois mois a faire remplir par l'organisme des prestations familiale espagnole comme quoi nous avons toucher aucune prestations pour pouvoir toucher les allocations en france.
ce papier une fois fournie me disent qu' ils ne sert a rien et que je suis dans l'obligations de faire la demande de prestations familiales en espagne.
je suis dans une situation desesperente vu que nous avons aucun revenue 2006 tous les deux.sans compter que mes 2 enfants les plus grand n'ont pas eu leur prime scolaire.
ma questions est suis je obligée de faire la demande de prestations en espagne ou n'est ce pas pour leurs éviter de me donner tous le retard depuis 3 mois en plus de la prime scolaire merci d'avance.